

 Secrétariat Annonce publique de la séance : le 17 octobre 2025 Convocation des conseillers : le 17 octobre 2025 	Délibération du Conseil Communal de la ville d'Esch-sur-Alzette <u>Séance du 24 octobre 2025</u> Présents : Christian Weis, Bourgmestre, André Zwally, Meris Sehovic, Bruno Cavaleiro, Echevins, Mandy Ragni, Daliah Scholl, Ben Funck, Steve Faltz, Enesa Agovic, Sacha Pulli, Pascal Bermes, Joy Weyrich, Marc Baum, Bernard Schmit, Tammy Anna Broers, Dejvid Ramdedovic, Conseillers, Laetitia La Vecchia, Secrétaire générale adjointe Excusés : Pierre-Marc Knaff, Echevin, Liz Braz, Aldin Avdic, Conseillers
---	--

Le Conseil Communal;

Objet : 1bis. Modifications de l'ordre du jour; décision

Vu l'ordre du jour de la présente séance ;

Considérant que le point 3, intitulé « Charte communale du vivre-ensemble religieux », nécessite la consultation préalable de la Commission des Cultes ;

Considérant que Monsieur l'Echevin Pierre-Marc Knaff est empêché professionnellement et ne peut assister au début de la séance ; que sa présence est souhaitée pour la participation au vote de certains points inscrits à l'ordre du jour ;

Vu la proposition de Monsieur le Bourgmestre, au nom du Collège des Bourgmestre et Echevins, de modifier l'ordre du jour de la séance courante du conseil communal ;

Vu la procuration remise par Madame la conseillère communale Liz Braz, donnant délégation pour voter à sa place à Monsieur le conseiller communal Steve Faltz ;

Vu la procuration remise par Monsieur le conseiller communal Aldin Avdic, donnant délégation pour voter à sa place à Monsieur le conseiller communal Sacha Pulli ;

Vu la procuration remise par Monsieur l'Echevin Pierre-Marc Knaff, donnant délégation pour voter à sa place à Madame la conseillère communale Daliah Scholl ;

Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins, et après en avoir délibéré conformément à la loi communale,

**décide
à l'unanimité**

de modifier l'ordre du jour comme suit:

- de reporter le point 3. **Charte communale du vivre-ensemble religieux ; décision** à une séance ultérieure, dans l'attente de l'avis de la Commission des Cultes ;

- de reporter l'examen et le vote des points suivants plus tard dans la même séance, jusqu'à l'arrivée de Monsieur l'Echevin Pierre-Marc Knaff, et de reprendre ces points dès sa présence, conformément à l'ordre du jour initial :

5.1. Convention Chorale Uelzecht ; décision

5.2. Convention Ensemble à Plectre ; décision

5.3. Convention Harmonie municipale ; décision

5.4. Convention Le Gueuloir ASBL; décision

5.5. Contrat de mise à disposition Porte Ouverte ; décision

7.1.7. Transactions immobilières ; Contrat de bail commercial COHSI ; décision

8.5. Convention de collaboration avec l'Office national de l'Accueil ; décision

8.6. Convention de collaboration Hive ; décision

en séance

date qu'en tête

Suivent les signatures

Esch-sur-Alzette, le 05/11/2025
Pour expédition conforme,
Le secrétaire général Bourgmestre